

A l'attention de Madame la Préfète Fabienne BUCCIO,
Copie et transfert Monsieur le DDMSIS
SDMIS - 17 rue RABELAIS, 69003 LYON

Lyon 7ème arrondissement, le lundi 30 mars 2026

Réf : 2026_10 3003

Objet : Demande de clarification concernant l'arrêté préfectoral relatif au classement des centres du SDMIS.

Madame,

Notre organisation syndicale a constaté la présence sur le réseau interne du SDMIS de l'arrêté n° **SDMIS_SDGT_2026_016** portant création et classement des centres d'incendie et de secours du SDMIS, par lequel vous procédez notamment à l'abrogation de l'arrêté préfectoral n° **2012-181-0011 du 29 juin 2012**.

Nous avons toutefois été surpris de constater que ce document apparaît uniquement sur la page intranet du SDMIS, sans qu'il soit possible d'en identifier la date de mise en ligne, et alors même qu'il ne comporte ni date de publication ni signature. Dans ces conditions, sa portée juridique et son opposabilité aux agents comme aux organisations représentatives demeurent incertaines.

Aussi avons nous l'honneur de solliciter la communication, sans délai, de l'arrêté dûment signé et régulièrement publié, afin de pouvoir apprécier la validité de la procédure et la conformité du classement arrêté.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Préfète du Rhône, l'expression de notre plus profond respect.

Pour le Syndicat AUTONOME SDMIS
Le président, A/C Steeve MARTINEZ

